

Commune de Villegouge

Cahier des charges pour une étude préalable d'agrandissement du groupe scolaire



Jeanine MEDES, Maire
le 18 avril 2017

Sommaire

- I) Cadre de l'étude
- II) Présentation de la commune et objectifs de l'étude
- III) Les axes d'étude
- IV) Déroulement de l'étude
 1. composition de l'équipe d'étude
 2. pilotage de l'étude
 3. les différentes phases de la mission - organisation des réunions
 - phase 1 : diagnostic et principes d'aménagement
 - phase 2 : fiches d'actions et calage des subventions
 4. délai de réalisation de l'étude
 5. documents à remettre par le bureau d'étude après validation de chaque étape
 6. prix de l'étude et modalités de paiement
 7. remise des candidatures
 8. critères de sélection des candidats

I) Cadre de l'étude

La commune de Villegouge doit, en prévision d'une augmentation de la population à court terme, envisager un agrandissement de son groupe scolaire. Une étude préalable à l'aménagement du groupe scolaire paraît nécessaire pour initialiser le projet.

Elle comporte deux parties :

- Diagnostic et orientations
- Fiches d'actions pour en permettre l'instruction des subventions prévisionnelles par les services du Conseil Départemental.

II) Présentation de la commune et objectifs de l'étude

Villegouge, commune située à 12 km de Libourne, s'étend sur 1 384 hectares et fait partie de la CDC du Fronsadais. Le groupe scolaire comprend 6 classes (2 maternelles et 4 élémentaires). Il est implanté sur deux zones différentes, mais proches.

Suite à la révision du PLU, en 2013, trois zones de lotissements sont ouvertes à la construction.

La commune va donc connaître une augmentation de sa population, de 1 291 habitants actuellement vers 1 450 habitants prévus en 2021. Cette évolution entraînera, dès la fin 2019, un effectif croissant d'élèves scolarisés dans les écoles primaires de la commune. Les bâtiments du pôle éducatif et du restaurant scolaire ne permettront plus d'en assurer le bon fonctionnement.

L'objectif de l'étude est de proposer une restructuration du pôle éducatif en tenant compte des points suivants :

- construction d'une nouvelle entité scolaire à proximité immédiate des deux pôles existants (maternelle et élémentaire) et répondant aux exigences en vigueur en matière de surface, d'équipements, de sécurité et de réglementations (sanitaires, incendie, accessibilité...)
- prise en compte des éléments suivants :
 - o Création d'une classe supplémentaire
 - o Regroupement de l'ensemble des classes élémentaires
 - o Agrandissement ou déplacement du restaurant scolaire
 - o dans le respect des réglementations

III) Les axes de l'étude

- Situation et description générale du pôle éducatif actuel,
- Perspectives d'évolution de la commune et de sa population à partir des études du PLU,
- Perspectives d'évolution des effectifs scolaires,
- Restructuration générale de l'ensemble du site,

- Capacité des nouvelles installations projetées à répondre à l'évolution future des besoins du pôle éducatif (capacité d'extensions, capacité de transformation ...)
- Cheminements et aménagement des liaisons internes entre tous les éléments constitutifs du pôle éducatif.
- Accès, plan de circulation et stationnement autour de l'école
- Critères et volet sur le développement durable (économies d'énergie, qualité de l'air..) devant faire l'objet d'une fiche action particulière.

IV) Déroulement de l'étude

1. Composition de l'équipe d'étude

L'équipe d'étude sera pluridisciplinaire en fonction des problématiques qui se posent sur la commune et rassemblera les compétences nécessaires dont obligatoirement architecte, paysagiste et économiste de la construction.

Elle devra être en capacité de programmer les actions qui seront proposées par elle et à les chiffrer.

2. Pilotage de l'étude

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Villegouge.

Un groupe de pilotage de l'étude, sous la responsabilité du Maire de la commune, sera constitué et comprendra outre des élus de la municipalité en charge de la gestion des différents domaines abordés, des représentants :

- du Département de la Gironde (agence de Développement Territorial)
- de l'Inspection académique
- du directeur des écoles
- du représentant des parents d'élèves élu au conseil d'école
- de l'architecte conseil du CAUE de la Gironde.

Cette liste n'est pas limitative et divers spécialistes pourront être associés au tant que de besoin.

3. Les différentes phases de la mission - organisation des réunions

A chacune des deux étapes, le cabinet d'études présentera au comité de pilotage un document de travail remis en nombre suffisant pour permettre le bon déroulement de la réunion. Il remettra également le dossier de présentation et résultat des études au format informatique.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu établi par le bureau d'études et diffusé par la commune après mise au point éventuelle.

Les principales étapes de la mission sont les suivantes :

Phase 1 : diagnostic et principes d'aménagement

- au démarrage de l'étude, réunion de présentation de l'équipe d'étude, d'exposé des objectifs, d'écoute des élus, des autres membres du comité de pilotage et d'information mutuelle
- réalisation du diagnostic (équipements, surfaces recommandées par l'éducation nationale, répartitions et affectation des classes, dysfonctionnements, effectifs, équipements liés à la vie scolaire, analyse de l'évolution démographique, contexte urbain et paysagé),
- présentation aux membres du comité de pilotage du diagnostic et des différents scénarios d'aménagement visant à répondre aux axes de l'étude et aux problématiques soulevées dans le diagnostic. Les propositions devront faire apparaître l'organisation du site lors des différentes phases de travaux.
- discussion sur le choix de la stratégie
- mise au point du rapport d'étape
- validation des principes d'aménagement par le maître d'ouvrage
- édition du document définitif de la phase 1 suite aux modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage et le comité de pilotage.

Phase 2 : fiches actions et calage des subventions

- présentation au comité de pilotage de fiches thématiques détaillant le contenu de chaque action et reprenant :
 - Le schéma d'aménagement permettant d'évaluer le coût global et de déterminer les choix qualitatifs essentiels
 - La méthode de mise en œuvre
 - Le plan de financement
 - Un échéancier de l'action
- analyse par le comité de pilotage pour la mise en forme d'un programme pluriannuel d'actions à entreprendre
- mise au point d'un rapport intermédiaire, validation par le maître d'ouvrage et envoi au Département pour pré-instruction.
- derniers ajustements éventuellement demandés par le service du Conseil Départemental pour élaborer le tableau prévisionnel des aides
- validation du tableau de programmation par la commune
- mise au point du rapport d'étape
- validation du dossier complet comprenant fiches actions, projet stratégique et programme pluriannuel par le maître d'ouvrage et envoi au Département pour pré-instruction.

Une ou plusieurs présentations publiques de l'étude seront organisées par le bureau d'études aux moments et selon les modalités choisis par la municipalité (panneaux, réunion publique, diaporama, bulletin d'info municipal...).

4. Délai de réalisation de l'étude

La fin de la mission (phases 1 et 2) est demandée pour fin octobre, avec une notification prévue fin mai. Le maître d'ouvrage valide chaque étape des phases 1 et 2 et en informe le cabinet d'études par lettre simple.

Les documents définitifs peuvent alors être envoyés à la commune qui les transmet aux membres du comité de pilotage avant présentation par le bureau d'études.

5. Documents à remettre par le bureau d'études après validation de chaque étape

Pièces écrites « schémas », cartes, tableaux, plans, perspectives, profils, à une échelle en rapport avec les propositions pour chacun des thèmes abordés.

Les différents documents seront transmis sous forme papier reproductible :

- 3 exemplaires sous forme d'un cahier relié (avec illustrations en couleur) accompagné de tirages pour les plans en annexe
- l'étude complète sur support informatique sous format PDF, Powerpoint ou équivalent
- 1 plan général à l'échelle du 1/250^e synthétisera les différents aspects de l'étude
- tous les tableaux sous format tableur EXCEL.

Tous les documents élaborés dans le cadre de cette étude devront comporter le logo du Département et la mention « Avec le soutien financier du Département ».

6. Prix de l'étude et Modalités de paiement

Le prix est réputé établi à la date de la signature du contrat par l'équipe prestataire.

Le prix couvre l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement et de séjour, ainsi que les frais généraux et fiscaux.

Il est forfaitaire, ferme, non actualisable et devra être décomposé par phase.

Modalités de paiement :

- aucun acompte
- le paiement de chaque phase sera effectué suite à leur validation.

7. Remise des candidatures

Les propositions seront remises avant le **vendredi 12 mai 2017 à 12 heures** à :

Madame le Maire
3, place du Général de Gaulle
33141 Villegouge

Cette remise de candidature devra comporter :

- * une note précisant :
 - la composition de l'équipe
 - la méthode de travail envisagée au vu du contexte particulier
 - la nature et la présentation des documents remis au maître de l'ouvrage pour chacune des phases telles que définies dans le programme d'étude.

- * les références des membres de l'équipe d'étude ainsi que les prestations similaires réalisées

- * le coût de la prestation assorti du devis correspondant, en distinguant le coût pour chacune des phases.

Les candidatures devront être rédigées en langue française et les coûts exprimés en euros.

8. Critères de sélection des candidats :

- Composition de l'équipe au regard du projet et références : **20 %**
- Note méthodologique : **30 %**
- Planification et délais : **20 %**
- Prix de la prestation : **30 %**